

**La Conseillère d'Etat,
Présidente de la cour administrative d'appel de Nancy,**

Vu le code de justice administrative, notamment son article R. 222-1 ;

DECIDE

Article unique :

Mmes et MM. les Président(e)s-assesseur(e)s :

- Marc AGNEL,
- Laurie GUIDI,
- Sandra BAUER,
- Julie KOHLER,
- Stéphane BARTEAUX.

sont désignés pour statuer par ordonnance dans les cas prévus par les dispositions de l'article R. 222-1 du code de justice administrative, y compris dans les cas visés par le dernier alinéa de cet article.

Fait à Nancy, le 1^{er} septembre 2024




Pascale ROUSSELLE